



# Assemblée générale

Distr. limitée  
26 septembre 2013  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Vingt-quatrième session

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement**

**Afrique du Sud\*, Algérie\*, Arabie saoudite\*, Cuba\*, Égypte\*, Éthiopie, Inde, Ouganda, Pakistan, Venezuela (République bolivarienne du): amendement au projet de résolution A/HRC/24/L.24**

**24/...**

**Champ d'action de la société civile: créer et maintenir, en droit et dans la pratique, un environnement sûr et favorable**

*Lire comme suit le paragraphe 1:*

*Rappelle* aux États qu'ils ont l'obligation de respecter et de protéger pleinement les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de tous les individus, notamment le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, la liberté d'opinion et d'expression, à la fois en ligne et hors ligne, y compris pour les personnes qui professent des opinions ou des croyances minoritaires ou dissidentes, ainsi que le droit au développement, et que le respect de tous ces droits, en ce qui concerne la société civile, contribue à traiter et à régler des problèmes et questions qui sont importants pour la société;

---

\* État non membre du Conseil des droits de l'homme.